



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2025

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 27

OBJET :

**Transfert de propriété
du Collège Guillaume
Budé à Yerres au
Département de
l'Essonne**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Denis ADAM, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Gilles CARBONNET, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance à 19 h 50, pour le point n° 19), M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Gilles CARBONNET, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, M. Romain SARRASIN, M. Bérenger CERNON (présent à 19 h 25, à partir du point n° 8), Mme Camille BONADONA, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH

Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI

M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Audrey WACQUIEZ donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL

Mme Victoire REFALO donne pouvoir à M. Denis ADAM

Mme Vanessa MAZEAU donne pouvoir à Mme Marie-Christine ROBILLARD

M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Didier LE COZ

Secrétaire de séance : M. Cyril MERTENS

Reçu en préfecture
le 28/10/2025

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251023-lmc19784H1-DE

Publication le 27/10/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 2025/10/679

OBJET : **Transfert de propriété du Collège Guillaume Budé à Yerres au
Département de l'Essonne**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 79,

VU le Code de l'éducation et notamment son article L.213-3,

CONSIDERANT, qu'au regard de la loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 79, ainsi que du Code de l'éducation, et notamment son article L213-3, les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou à un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties,

CONSIDERANT la convention, signée le 17 octobre 2001 avec le Conseil départemental, dans laquelle la Ville s'est engagée à céder au Département de l'Essonne au franc symbolique les terrains d'emprise du collège, des bâtiments destinés au logement du personnel du collège et des équipements sportifs (actuellement délimités par une clôture), tels que figurant sur un plan annexé,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 25 juin 2007, l'assemblée délibérante du Conseil général de l'Essonne a décidé de solliciter les transferts de propriété des collèges du Département,

CONSIDERANT que, par courriers en date du 9 juin 2020, 29 mars 2021 et 6 décembre 2021, le Conseil départemental a demandé à la Commune de Yerres d'agréer le transfert de propriété à titre gratuit de l'emprise foncière du Collège Budé, des terrains de sport et des bâtiments destinés au logement du personnel du collège,

CONSIDERANT que, par courrier en date du 14 mai 2024, le Conseil départemental a fait parvenir à la Commune de Yerres une proposition de plan de division,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique,

A l'unanimité,

APPROUVE le transfert de propriété à titre gratuit du collège Guillaume Budé, sis 107 rue Charles de Gaulle à Yerres, au Département de l'Essonne,

APPROUVE le plan de division proposé par le Département de l'Essonne, annexé à la présente délibération, pour détacher de l'espace public l'emprise foncière du collège, des terrains de sport et des bâtiments destinés au logement du personnel du collège,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique prononçant le transfert de propriété,

PRECISE que tous les frais afférents sont supportés par le seul Département,

PRECISE que cette cession devra se suivre dans les plus brefs délais de la signature d'une convention entre la Ville de Yerres et le Département de l'Essonne, afin de mettre à disposition de la Ville les terrains de sport et deux logements de fonction dont le Département sera désormais propriétaire.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG



Le 27 octobre 2025
Olivier CLODONG



Département de l'Essonne
Commune de YERRES
107, Rue Charles de Gaulle
"Collège Guillaume Budé"
Section AE n°833 et 900

PLAN DE DIVISION

NOTA

Ce plan est issu d'un fichier informatique. Sa précision correspond à l'échelle référencée.
Compte tenu de la libre accessibilité à ces données numériques, seul ce présent document daté
et comportant la signature originale du Géomètre-Expert ayant établi est contractuel.

Délimitation établie suivant les limites apparentes, sous réserve
d'un bornage contradictoire et dans l'attente de l'examen des titres de propriété.

Plan rattaché en planimétrie au système Lambert 93 (CC 49)

Le fond de plan topographique (en gris) est repris conformément au plan de division référence GE 117001-51, Division
dressé par le Cabinet GEFIT EXPERT en date du 06/05/2020

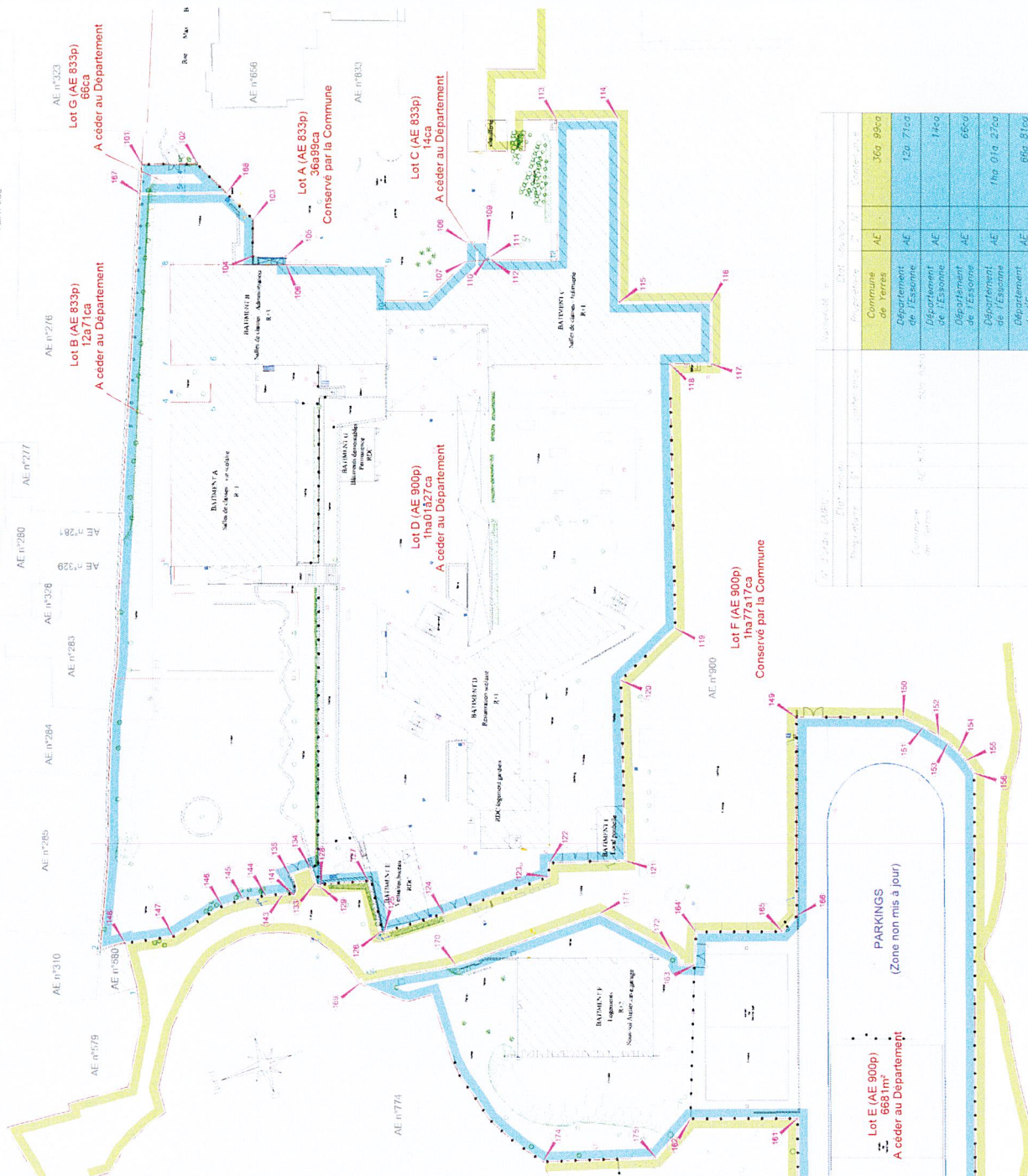
DOSSIER	240058	INDEXE	DATE	OBSERVATIONS
PLAN	1		07/03/2024	Projet de division
ECHELLE	1:500			
Responsable	LZ/BB			
Archivé				



Dressé par le cabinet GEOALLIANCE
27, rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS
Cabinet de Géomètres-Experts - Reconnu par l'Ordre des Géomètres-Experts
Bureau secondaire (77) : 25, rue de Paris - 77220 Tournan-en-Brie
Sde : www.geoalliance.fr

Reçu en préfecture
le 28/10/2025

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251023-1mc19784H1-DE



Lot	AE	Surface	Statut
Lot A (AE 833p)	AE	36a 98ca	Commune de Yerres
Lot B (AE 833p)	AE	12a 71ca	Département de l'Essonne
Lot C (AE 833p)	AE	14a 5	Département de l'Essonne
Lot D (AE 900p)	AE	668 9	Département de l'Essonne
Lot E (AE 900p)	AE	1ha 01a 27ca	Département de l'Essonne
Lot F (AE 900p)	AE	66a 81ca	Département de l'Essonne
Lot G (AE 833p)	AE	1ha 77a 17ca	Commune de Yerres